

Fiche technique activité		PRI – ACT 443 Version n°1 01/02/2021
Description brève	Stockage autres que denrées alimentaires	
	Description	Code
Lieu	Entrepôt	PL31
Activité	Stockage en dehors du commerce de détail	AC125
Produit	Autres produits que denrées alimentaires et autres qu'aliments pour animaux	PR29
Ag/Au/E	Enregistrement	NA
Type de n° Agr/Aut	NA	
Guide autocontrôle	Guide autocontrôle dans le secteur de la production et de la distribution des produits phytopharmaceutiques	G-010
	Guide sectoriel du transport routier et de l'entreposage dans la chaîne alimentaire	G-017
	Guide sectoriel sur la production, l'importation et le commerce d'engrais organiques	G-028
	Guide pour l'autocontrôle dans le secteur de la production et du commerce en gros des engrais minéraux	G-035
	Guide autocontrôle pour le secteur de la fabrication, la commercialisation, l'importation et le transport de substrats de culture organique	G-036
	Guide d'autocontrôle pour le négoce de céréales et d'agrofouritures	G-038
<p>Le stockage à des fins commerciales par exemple d'engrais, d'amendements du sol, de semences, de plants de pomme de terre, d'autre matériel de multiplication végétal, de produits phytopharmaceutiques, de plantes ornementales, de matériel d'emballage en contact avec les aliments.</p> <p>Le stockage peut se faire à température ambiante ou réfrigérée.</p> <p>Cette fiche ne concerne pas le stockage de denrées alimentaires, de sperme, d'embryons, d'aliments pour animaux, de sous-produits animaux, de graisses fondues issues de matériel de catégorie 1, 2 ou 3 ou de produits dérivés (de sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine).</p> <p>Cette fiche ne concerne pas le stockage de matières premières ou de sa propre production dans le cadre d'une activité qui est déjà enregistrée, autorisée ou agréée par l'AFSCA.</p>		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l'activité de la fiche)		
NA		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l'activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
Transport des produits stockés, pour son propre compte		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l'activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l'activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
NA		
Base juridique		
Arrêté Royal du 16/01/2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne Alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
NA		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
NA		
Informations complémentaires et/ou remarques		
NA		
Autocontrôle		
Guide G-010 à partir de la version 1		

Guide G-017 à partir de la version 1.

Guide G-028 à partir de la version 1

Guide G-035 à partir de la version 1

Guide G-036 à partir de la version 1

Guide G-038 à partir de la version 1

Avertissement : pour savoir avec précision si un guide est applicable et dans quelle mesure un code « lieu-activité-produit » est entièrement couvert ou non, il faut consulter le champ d'application du guide.

Financement

Secteur de facturation: commerce de gros

Si l'activité principale de l'unité d'établissement: le montant de la contribution est fixé en fonction du nombre de personnes occupées